

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES - Rentrée 2023

L'inscription des élèves de 6^{ème} au collège Sylviane Telchid pour la prochaine année scolaire se déroulera selon les modalités et le calendrier ci-dessous :

- 1- **L'inscription est effectuée par le responsable légal de l'élève**, muni d'un masque et d'une pièce d'identité (un parent par élève).
- 2- **Pièces à fournir obligatoirement :**
 - La notification d'affectation
 - 4 photos d'identité récentes et identiques (inscrire le nom, le prénom et le nom de l'école au dos des photos)
 - La photocopie de la pièce d'identité ou passeport de l'élève
 - La photocopie d'un justificatif de domicile au nom du responsable légal (copie de la facture de téléphone, d'eau ou d'électricité de moins 3 mois)
 - La photocopie intégrale du livret de famille
 - La photocopie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation pour les parents concernés comportant le nom de la personne qui a la garde de l'enfant. Dans le cas où l'un des parents aurait été déchu de l'autorité parentale, il appartient à l'autre parent de le signaler à l'établissement par courrier.
 - La photocopie de du carnet de vaccination (identité + vaccins)
 - L'attestation d'assurance pour l'année 2023-2024
 - La fiche de renseignement complétée (**à compléter soigneusement**) qui devra être datée et signée par le responsable légal.
 - La fiche d'urgence (à compléter soigneusement – prévoir le nom et le numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence)
- 3- **Foyer socio-éducatif du collège :**
 - Une cotisation de 6€ (facultative) sera demandée aux parents pour payer l'adhésion au foyer (cf flyers)

4- **Calendrier des inscriptions en 6^{ème}**

Dates	Horaires	Écoles concernées
Lundi 03 Juillet 2023	07h30 – 12h00	Bélaïr - Sainte-Marie - Alexius Delacroix Anatole Beuve - École de Cambrefort
	13h30 – 16h00	École de Christophe
Mardi 04 Juillet 2023	07h30 – 12h00	Dérogations
	13h30 – 16h00	

ATTENTION!

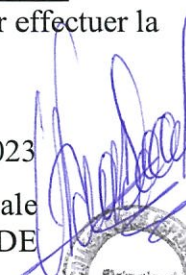
La présence d'un responsable légal (père, mère ou tuteur) est OBLIGATOIRE.

Une procuration sera rédigée et signée par les parents sera réclamée à toute personne se présentant pour effectuer la réinscription à la place des représentants légaux.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Capesterre Belle-Eau, le 23 juin 2023

La Principale
Claire FACORAT N'SONDE




Année scolaire 2023/2024

FICHE D'URGENCE (DOCUMENT NON CONFIDENTIEL)

Identité de l'élève

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Responsable légal 1	Responsable légal 2	Autre personne à contacter précisez le lien avec l'élève
NOM			
Prénom			
Adresse			
Code postal			
Ville			
☎ Domicile			
🏢 Travail			
📱 Portable			

Informations complémentaires

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

L'établissement scolaire ne contacte jamais l'assurance scolaire souscrite par les parents en cas de transfert de l'élève vers un établissement de soins ou vers un médecin ou de retour dans sa famille.

Date du dernier rappel antitétanique : / / Q

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre.....)

.....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

TRES SIGNALE

Votre enfant est-il atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement scolaire? Veuillez cocher une case : oui non

Si vous avez répondu « oui », vous devez impérativement dans les meilleurs délais, réclamer puis compléter la « fiche de renseignements médicaux confidentiels » puis la transmettre sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

En complément de la fiche d'urgence

(à remettre au chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire).

Fiche à compléter si votre enfant est :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire.
- susceptible de prendre un traitement d'urgence.
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

NOM :	PRENOM :	Classe :
Maladie(s) dont souffre votre enfant :		
Médecin prescripteur :		
Traitement :		
 Observations particulières :		

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contacté par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Vos coordonnées :

NOM :	NOM :
☎ domicile :	☎ domicile :
☎ travail :	☎ travail :
☎ portable :	☎ portable :

Vu et pris connaissance,

Date :

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.